

# Accès à la terre : La FAO lance une base de données sur les disparités homme-femme

Communiqué de l'ONU, 17 février 2010

mercredi 17 février 2010

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé mercredi une nouvelle base de données en ligne sur les inégalités largement répandues entre les hommes et les femmes en matière d'accès à la terre.

Cette base de données, intitulée « [Genre et droit à la terre](#) » et élaborée en consultation avec les services statistiques nationaux, les universités, les organisations de la société civile et d'autres sources dans le monde, offre des informations mises à jour sur la façon dont les hommes et les femmes dans 78 pays ne sont pas égaux en matière de droits juridiques et d'accès à la terre.

Dans une bonne partie du monde, les femmes viennent loin derrière les hommes en ce qui a trait à la propriété des terres agricoles et l'accès aux revenus provenant de la terre, et cela bien qu'elles soient les principales productrices de cultures vivrières et qu'elles jouent un rôle crucial au sein de leurs foyers.

« La disparité dans l'accès aux terres est l'une des principales causes des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes dans les zones rurales. Elle met en péril la sécurité alimentaire des ménages et des communautés, et affecte la sécurité alimentaire nationale et le développement », indique Marcela Villarreal, directrice de la division parité, équité et emploi rural de la FAO.

La base de données offre aux décideurs et autres utilisateurs une meilleure image des grands changements sociaux, économiques, politiques et culturels qui influent sur l'accès à la terre et le respect des droits fonciers des femmes.

« Les décideurs ont, d'une part, une source exhaustive de renseignements sur les facteurs les plus pertinents en matière d'égalité en droit foncier dans leur pays et, d'autre part, la possibilité de faire des comparaisons entre les tendances et l'état du droit dans leur propre pays et d'autres pays », explique Zoraida Garcia, experte en parité et développement.

Dans de nombreux cas, les constitutions nationales reconnaissent aux hommes et aux femmes les mêmes droits sur la terre, mais la réalité quotidienne est tout autre. Souvent, ces droits sont bafoués du fait de lois contradictoires ou de pratiques traditionnelles et institutionnelles qui ont la vie dure et attribuent les titres de propriété et l'héritage des terres aux hommes ou à la famille du père décédé.